



Service Action culturelle

N° DEC20240925_3

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 038-213801582-20240925-DEC20240925_3-AI



DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 et 23
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Objet : Mise à disposition à titre gracieux d'une salle du conservatoire d'Eybens à l'association Vox Clamans

Le Maire d'Eybens,

Vu l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux attributions du Maire et aux délégations possibles ;

Vu l'article L 2122-21 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux attributions du Maire en matière de conservation et d'administration des propriétés de la commune ;

Vu la délibération DEL20200710_1 du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, et notamment son paragraphe sur la délégation donnée au maire pour « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses n'excédant pas douze ans » ;

Considérant la demande de l'association Vox Clamans de mise à disposition régulière à titre gracieux d'une salle du conservatoire un ou deux samedis par mois hors vacances scolaires durant l'année 2024-2025 ;

DÉCIDE

Article 1 : de mettre à disposition une salle du Conservatoire de la ville d'Eybens un ou deux samedis par mois en période scolaire pour la saison 2024/2025.

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fera l'objet d'une convention entre les parties.

Article 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet d'Isère

Fait à Eybens, le 25/09/2024

Le Maire,

Nicolas RICHARD

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Transmis en préfecture le :
- Publié/Affiché le :

